

Date de Convocation

03/07/2023

Date d’Affichage

06/07/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 14

OBJET :

**Adhésion au service
commun « Energie » de
la Pévèle Carembault**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS

Absents excusés : Olivier DUBREUCQ, Philippe LAQUAY-PINSET, Eric LAUWAGIE, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil Municipal

Vu l’article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020_023 en date du 9 mars 2020 relative à l’adoption du PCAET,

Vu la délibération CC_2023_083 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023 relative à la création du service commun « ENERGIE »,

Considérant que ce service commun « ENERGIE » apporte aux communes une aide d’ingénierie en vue de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d’énergies renouvelables notamment photovoltaïque

Vu la délibération CC_2023_129 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 22 mai 2023 relative à la signature de la convention d’adhésion au service commun « ENERGIE »

Considérant l’opportunité pour la commune d’Ennevelin d’adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d’adhésion au service commun « ENERGIE », Oui l’exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE (par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 14 VOTANTS)

D’adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault

D’autoriser son Maire à signer la convention d’adhésion au service commun « ENERGIE » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Fait et délibéré à Ennevelin,

le 12 juillet 2023,

Le Maire,

Michel DUPONT

